



RESOLUTION INSTITUTIONS DE PREVOYANCE - Les Embiez 2007

Rapport d'activité

La section des institutions de retraite et de prévoyance (IRP) du SNFOCOS affiche son dynamisme en multipliant le nombre de ses adhérents et fait face à la remise en cause en 2007 de la convention collective nationale des institutions de retraite et de prévoyance.

Nous avons travaillé à la syndicalisation des cadres de nos organismes avec pour résultat le doublement en 3 ans du nombre de syndiqués. Nous représentons une force de proposition et de négociation dans une branche qui a besoin d'une véritable revendication dans l'intérêt des cadres, comme de tous les salariés. C'est d'ailleurs dans l'optique de renfoncer notre action sur le terrain que notre Assemblée Générale de début 2007 a décidé d'ouvrir notre campagne de syndicalisation aux cadres de niveau 1 et aux agents de maîtrise de niveau 2. Nous répondons d'ailleurs ainsi à la demande exprimée par nombre de nos camarades syndiqués de pouvoir rejoindre notre section syndicale.

Forts de cette volonté d'asseoir le poids de notre section et de confirmer son dynamisme au sein du SNFOCOS, nous présentons la candidature de l'un des membres de notre bureau, **Franck Urbaniak**, au bureau national du SNFOCOS. Du point de vue de notre activité, le secrétaire général de la section de **Pierre Lecacheur** a pu être désigné par notre Fédération pour participer aux importantes négociations du début d'année sur l'avenant 9 de la convention collective nationale qui avait pour objectif notamment de réformer la formation professionnelle, la classification et l'évolution des emplois dans notre branche.

Accompagnés de **Mathias Bothon et de Rose Boutaric**, représentant la FEC FO, notre délégation SNFOCOS a pu rencontrer le Président de l'association des employeurs, **Jean-Jacques Marette** et le convaincre de l'intérêt de la mise en place d'un avenant pour les cadres dans la convention collective. Ce dernier a d'ailleurs relayé cette demande en séance plénière, soulignant le fait qu'elle fût pourtant exprimée par un syndicat non signataire de la CCN. Il s'est engagé à négocier un avenant sur les cadres si l'avenant 9 était signé.

Malheureusement l'attitude intransigeante de l'association des employeurs a empêché, dans un premier temps, la signature des organisations syndicales (à l'exception de la CGC).

La position ferme des organisations syndicales a conduit les employeurs à dénoncer la convention collective le 13 mars 2007 et à confirmer cette décision le 10 mai, les syndicats non-signataires ayant fait jouer leur droit d'opposition.

Face à la pression de quatre organisations syndicales pour renégocier, c'est une nouvelle proposition, encore plus réductrice qui est présentée aux organisations syndicales, le 18 juillet. Elle sera signée très rapidement par la CGC, échaudée par la dénonciation de la CCN, et rejointe par la CFDT et la CFTC qui rompent sans surprise leurs engagements vis à vis de l'intersyndicale. Signe emblématique des menaces qui pèsent sur tous les salariés de la branche, la signature docile des 3 organisations syndicales conduit notamment à introduire dans la branche, la notion de faute grave, privative des indemnités de licenciement et du préavis. Nous considérons que c'est un cadeau fait aux directeurs par les 3 signataires à l'heure où les restructurations battent leur plein dans la branche.

Nous sommes à l'heure d'une mise en œuvre de ce nouvel avenant qui sera probablement très conflictuel et sur laquelle notre section aura certainement un rôle à jouer et devra être particulièrement attentive aux intérêts des salariés et particulièrement des cadres.

Résolution

Nous tenons particulièrement à être présents dans les négociations concernant la classification, celle-ci ne pouvant trouver sa légitimité qu'au travers d'un accord avec les organisations syndicales.

La section IRP du SNFOCOS revendique la conclusion d'un accord spécifique aux cadres qui tiendra compte des dangers liés aux restructurations que connaît actuellement notre secteur d'activité et portera les nombreuses propositions de notre syndicat.

Nous demandons ainsi la mise en place d'une commission paritaire de reclassement des cadres au sein de la branche afin d'assurer une réinsertion plus rapide et facile des cadres notamment ceux touchés par une restructuration. Toujours dans cet ordre d'idée la section IRP du SNFOCOS demande l'instauration d'un plan de formation spécifique pour les cadres de plus de 50 ans dans chaque institution de la branche, pour ceux qui, nombreux dans notre branche, sont les plus exposés professionnellement aux conséquences des restructurations. Ces plans de formation spécifiques doivent être pensés pour assurer une mobilité au sein de la branche et non pas seulement au sein de leur institution ou groupe. Bien entendu, nous demandons que ces formations soient l'objet de droits nouveaux en temps et financement.

Nous demandons encore que des mesures soient négociées pour assurer l'effectivité de l'emploi des plus de 55 ans. Il pourra notamment leur être proposées des missions transversales pilotées par les fédérations de la branche. Nous demandons également des mesures organisant le tutorat des cadres plus jeunes.

Nous demandons l'ouverture d'une négociation cadre sur les régimes de protection sociale complémentaires. Nous souhaitons notamment le développement de régimes sur-complémentaires de retraite, pour préparer dans le cadre de la solidarité de la branche, l'après période d'activité de tous les salariés.

Dans le même ordre d'idée également, nous demandons l'ouverture de négociations sur les garanties sclérosées des régimes actuels et notamment la mise en place de garanties sociétales sur la dépendance ou le handicap, là où peut et doit s'exprimer la solidarité des actifs de la branche à l'égard de publics proches des salariés : retraités de la branche dépendants, personnes à charge des salariés handicapés...

Nous sommes également favorables à la négociation d'accords d'intéressement proportionnels aux salaires à condition de lui réserver sa juste place. Nous refusons bien sûr que ces négociations viennent en déduction de ce que nous pourrions obtenir par des augmentations de salaires ou autres avantages qui, eux, ne sont pas aléatoires. Nous ne condamnons pas l'intéressement qui, de façon pragmatique, profite aux salariés lorsqu'il est mis en place. Mais il nous appartient d'être fermes pour que les négociations sur l'intéressement ne se substituent pas aux négociations sur les salaires ou ses accessoires.

Enfin, dans la perspective des prochaines élections prud'homales, nous souhaitons nous engager sur les listes d'encadrement et rencontrer nos camarades de l'UCI sur ce point, pour ne pas laisser la place aux autres organisations syndicales catégorielles ou confédérées.

Nous avons le devoir de construire toujours, de négocier et de ne pas seulement défendre ce qui est attaqué.